**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

**Band:** - (1984)

Rubrik: Personnel

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Personnel

### Effectif et affaires générales

En 1984, l'effectif moyen a été de 38 159 agents. Cela représente une réduction de 341 unités par rapport au budget et de 940 par rapport à l'exercice précédent. De décembre 1983 à décembre 1984, la diminution est de 1246 personnes. Le recul provient surtout de l'optimisation des effectifs ainsi que des mesures de rationalisation. La compression de l'effectif des services centraux s'est poursuivie. Conformément à la planification à moyen terme du personnel, l'on a en outre engagé moins d'apprentis et de jeunes destinés à prendre la relève.

Personnel par secteurs fonctionnels *	1983	%	1984	%
Production  — Service des gares  — Agents de train  — Personnel des locomotives  — Autres catégories	26 535 17 945 3 269 4 768 553	67,9 45,9 8,4 12,2 1,4	25 749 17 321 3 265 4 684 479	67,5 45,4 8,6 12,3 1,2
Construction et entretien  — Installations  — Véhicules ferroviaires et bateaux Mise à disposition de matériel et	8 936 4 603 4 333	22,8 11,7 11,1	8 750 4 486 4 264	22,9 11,7 11,2
d'énergie Services centraux Invalides partiels réintégrés et autre personnel	265 3 219 144	0,7 8,2 0,4	263 3 138 259	0,7 8,2 0,7
Total, en moyenne annuelle	39 099	100.0	38 159	100,0
Dont agents à l'instruction	2 677	6,8	2 238	5,9

<sup>\*</sup> Lors de la réorganisation de la gestion en matière de finances et de comptabilité, les secteurs fonctionnels ont été en partie redéfinis

La réduction de l'effectif a allégé les charges de personnel de quelque 31,7 millions de francs. Par rapport à 1983, ces dernières ont néanmoins crû de 30,5 millions, ou 1,3%, pour se chiffrer à 2392 millions de francs. Cette augmentation, due avant tout au renchérissement, comprend également les dépenses affectées à l'incorporation des allocations de renchérissement dans les gains assurés et les pensions.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a édicté le règlement provisoire d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage de secrétaire d'exploitation ferroviaire et d'agent du mouvement ferroviaire, ainsi que le programme provisoire d'enseignement professionnel. Ces arrêtés, qui assurent la reconnaissance de l'apprentissage de gare, entreront en vigueur le 1er janvier 1986.

#### **Formation**

Dans le secteur de la formation des cadres, l'instruction de base a débuté, selon une nouvelle conception, par des séminaires pilotes. Le principe de l'octroi aux cadres d'une formation adéquate en matière de conduite du personnel, principe formulé dans la charte des CFF, est ainsi mis en pratique d'une manière plus stricte que par le passé. Tous les cadres doivent concevoir de la même manière la gestion de l'entreprise. Une nouvelle conception pour une formation complémentaire des cadres plus suivie et répondant mieux aux besoins a été mise au point afin de perfectionner l'instruction de base. La formation professionnelle a été poursuivie selon les exigences. En 1984 ont débuté les cours d'analyse transactionnelle pour le personnel d'exploitation. Nouveauté dans l'offre de formation, ces cours traitent du comportement envers la clientèle et ils contribuent à l'épanouis-sement personnel des agents.

Les installations spéciales du nouveau centre de formation du Löwenberg ont été achevées, de sorte que l'enseignement des techniques ferroviaires a pu être dispensé dans sa totalité. Avec un total de 36 913 homme-jours en 2180 jours de cours et de séminaires, le degré d'utilisation escompté du Löwenberg a déjà été atteint, et même dépassé, durant le premier exercice complet.

#### Service social

Un besoin d'appartements à loyer avantageux pour le personnel se fait sentir surtout dans les grandes agglomérations. De ce fait, la direction générale a alloué une aide initiale à divers projets de coopératives de construction portant sur 120 appartements. Les restaurants sans alcool pour le

personnel, dont la plupart sont ouverts 24 heures sur 24, sont toujours aussi appréciés. Les efforts visant à améliorer leur rentabilité, ainsi que l'adaptation des prix de consommation au renchérissement, le 1er janvier 1984, ont permis de réduire les déficits.

Le 1er juillet 1984, les gains assurés et les pensions ont été entièrement alignés sur le renchérissement. L'ordonnance transitoire, entrée en vigueur le 1er janvier 1985, règle de manière provisoire le rapport entre l'assurance du personnel et la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Les statuts seront définitivement adaptés après l'examen de divers postulats comme, par exemple, l'introduction de la retraite à la carte.

L'absence moyenne pour cause de maladie ou d'accident a été de 17,77 jours (1983: 17,17 jours); il s'agit de jours civils et non de jours de travail. Cela représente, proportionnellement au temps réglementaire, une indisponibilité de 4,87% (4,70%). Ce pourcentage varie selon les régions linguistiques: Suisse alémanique 4,41% (4,25%), Suisse romande 5,60% (5,53%) et Suisse italienne 7,22% (6,91%). La morbidité du personnel fait actuellement l'objet d'une étude qui comprend également des comparaisons avec des maisons privées.

Les CFF ayant engagé un nombre restreint d'agents, les visites médicales d'admission ont atteint un minimum, soit 960 (1983: 1422). L'état de santé de 1232 mécaniciens de locomotives des CFF et de 165 des chemins de fer privés a été examiné. Des comparaisons portant sur plusieurs années indiquent que le nombre des mécaniciens de locomotives qui doivent être accompagnés est en augmentation. Sur les 7809 contrôles radiophotographiques qui ont été effectués, aucun n'a décelé un cas de tuberculose devant faire l'objet d'un traitement. Par contre, l'on a découvert deux cas de tumeurs

Dans le secteur de la protection du travail et de la prévention des accidents, les efforts ont surtout porté sur l'instruction du personnel et sur sa motivation en matière de sécurité. Les examens préventifs de prophylaxie médicale des maladies professionnelles ont en outre été intensifiés et sont en partie achevés. L'on a examiné notamment le personnel du service de la voie en ce qui concerne la silicose et les nuisances acoustiques. Le prototype d'un avertisseur sonore collectif, nouvellement mis au point, a été expérimenté avec succès. Rien ne s'oppose plus à la fabrication en série de cet appareil, qui garantit dans la zone dangereuse de la circulation des trains une audibilité supérieure à la moyenne.

## Assurances du personnel

Service médical, protection du travail et prévention des accidents

### Evolution de l'effectif du personnel CFF

Collaborateurs (moyennes annuelles)

41000 40000 39000 38000 1971 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84